Wittenheim
Ville d'ambition

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LB

ARRETE N° 118/2026

Affiché le 03/11/2026

Retiré le

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,

VU les articles L 2542-2 et L 2542-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans la rue des Champs afin de garantir la sécurité des usagers et de préserver l'accès aux propriétés du lotissement de la Cotonnière.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêt et le stationnement de tous véhicules motorisés seront interdits dans la rue des Champs, de part et d'autre de l'accès à l'impasse desservant les propriétés du lotissement de la Cotonnière.

ARTICLE 2 : Un marquage jaune au sol conforme aux prescriptions réglementaires sera matérialisé et rappellera ces prescriptions aux usagers.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule en infraction sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le registre des arrêtés de la Commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : L'autorité de Police compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et une copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de MULHOUSE
- Monsieur le Procureur de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police – BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU–CH E. MULLER – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 29 octobre 2026

Le Maire

Mathieu NICO